

QUOTIENT FAMILIAL 2021

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



SERVICE ACCUEIL
 Place de la liberté
 45774 Saran cedex
 Tél : 02.38.80.34.00
 Fax : 02.38.80.34.30
 Mel : accueil@ville-saran.fr

Dossier reçu le :	par :
Dossier saisi le :	par :
Dossier modifié le :	par :

IDENTITÉ DE LA FAMILLE VIVANT SOUS UN MÊME TOIT

MADAME* MONSIEUR*		MADAME* MONSIEUR*
NOM :		NOM :
PRÉNOM :		PRÉNOM :
Situation familiale : Célibataire*, Marié(e)*, PACS*, Vie Maritale*, Séparé(e)*, Divorcé(e)*, Veuf(ve)*		
ADRESSE :		
Adresse mel famille :		
<small>Votre adresse mel famille nous est nécessaire si vous souhaitez effectuer des démarches en ligne via l'Espace Famille, recevoir vos factures dématérialisées ou être informé le plus rapidement possible par nos services pour toutes les informations concernant les activités auxquelles vous êtes inscrit.</small>		
Régime d'affiliation (CAF, MSA, autres...) :		
N° Allocataire :		
Téléphone domicile :		
Téléphone portable :		Téléphone portable :
Employeur (Nom – Ville – Téléphone professionnel) :		Employeur (Nom – Ville – Téléphone professionnel) :

Nom et prénom des enfants	Sexe	Né(e) le	<i>Réservé à l'administration</i>

1 – Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés au présent dossier sont exacts. Je m'engage à fournir les pièces nécessaires à son établissement et à informer le service Accueil de tout changement de situation.
 2 - J'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées par la Ville de Saran pour le traitement de ma demande.

Fait à Saran, le

Signature (Votre signature vaut acceptation des points 1 et 2),

DOCUMENTS À JOINDRE

Pour les Saranais

- **Justificatif de domiciliation sur SARAN récent (quittance de loyer, E.D.F...),**
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2020 (concernant les revenus 2019),
Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, vous devez faire précéder votre signature (sur la fiche de renseignements) de la mention suivante : « *J'accepte le tarif maximum saranais* ».
- Livret(s) de famille,
- Si séparation : extrait de jugement pour garde des enfants et pension alimentaire.
- Si enfant majeur à charge (y compris enfant ayant 18 ans en 2021) :
attestation de scolarité ou attestation du Pôle Emploi en cas de chômage ou avis de notification de la décision de la MDPH en cas d'invalidité.

Si votre situation (familiale, professionnelle, ou autre...) a changé depuis 2019, merci de joindre les justificatifs correspondants

- Si *changement de situation professionnelle* : les trois derniers bulletins de salaire,
- Si *congé parental* : attestation de l'employeur ou attestation de paiement CAF,
- Si *invalidité* : photocopie de la carte d'invalidité,
- Si *longue maladie* : justificatifs des indemnités,
- Si *chômage* : attestation Pôle Emploi récente,
- Si R.S.A. : Attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales et 3 derniers bulletins de salaire le cas échéant,
- POUR TOUT AUTRE CAS : consulter le Service Accueil.

Pour les non-Saranais

La fiche de renseignements dûment remplie est nécessaire.

D'autres justificatifs pourront vous être demandés en fonction de votre situation.

**RETOUR DU DOSSIER PRIORITAIREMENT PAR MEL
à : accueil@ville-saran.fr**

ou

- dépôt en Mairie dans une urne prévue à cet effet (SAS d'entrée à toute heure)
- par courrier (Mairie de Saran, service Accueil, place de la Liberté, 45774 Saran cedex),
- directement à l'accueil auprès des agents d'accueil,

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retourné.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données dpo@ville-saran.fr